

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE

Séance du 11 mai 2026

Délibération N°21

Nombre de membres :	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	12

Votes :	
Nombre de pouvoirs:	2
Nombre de Suffrages exprimés:	14
Nombre d'abstentions :	1
Vote pour:	13
Vote contre:	0

L'an deux mil vingt-six,

Le 11 du mois de Mai à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Chauchard Clément, Adjoint pour l'installation du conseil municipal

Date de convocation du Conseil Municipal 05/05/2026

Présents : M CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie — BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme – MERCADIER PETIT Sylvie – GONFRERE Cyril – BARRES Claire — REY Alexandra – PELLEGRINO CORTEZ Anne-Marie

Absents avec procuration : M BELLAVIA Ignazio donne pouvoir à PELLEGRINO CORTEZ Anne – Marie

Mme BURIONI Johanna donne pouvoir à M CAPDEBARTHES Max

Absent non excusé : M CALMELS Jean-Noël

Secrétaire : Mme BARRES Claire

OBJET : Etude de la demande de subvention de l'ADMR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'association ADMR de Naucelle sollicite notre aide, comme chaque année, par le versement d'une subvention calquée au prorata de la population communale INSEE (3,50 €/habitant) et dont les modalités ont été définies et acceptées en conseil communautaire il y a maintenant plusieurs années.

Appel à subvention 2026 pour la commune de Sauveterre-de-Rouergue : 2527 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité des voix et 1 abstention :

- d'ADOPTER la demande de subvention 2026 de l'ADMR de Naucelle ;
- de DONNER tout pouvoir à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre d'abstention :1

Vote pour :13

Vote contre :0

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Max CAPDEBARTHES